



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

D - 20100559

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

Appui aux Rencontres Champlain-Montaigne à Bordeaux en novembre 2010. Appui aux échanges de savoir-faire entre les CHU de Bordeaux et de Québec. Autorisation. Décision.

M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, le jumelage entre les Villes de Bordeaux et Québec est l'un des plus anciens jumelages, mais aussi l'un des plus actifs. Diverses composantes de la société civile bordelaise s'impliquent dans ce jumelage, et font vivre au quotidien le concept de Francophonie auquel nous sommes tous très attachés.

Nous avons, en effet, encouragé différents organismes des deux villes à œuvrer en faveur d'une véritable coopération de proximité. Aujourd'hui, le cadre traditionnel culturel et associatif du jumelage est évidemment dépassé. Il intègre désormais les projets des PME-PMI, des chambres de commerce, des offices de tourisme, des services municipaux, (des Conseils municipaux des enfants, du pôle senior, des maisons de quartier..), des organes de presse, des artisans, des centres hospitaliers, etc...

Ainsi, les principaux projets entre Bordeaux et Québec sont formalisés par des « plans d'action » triennaux dont le dernier, portant sur les années 2009 à 2011, a été signé en octobre 2008 à Québec, par les Maires des deux villes.

C'est dans cette dynamique que la Ville de Bordeaux se propose d'apporter son soutien à deux actions clés de ce plan d'actions :

I. Appui aux 6èmes Rencontres Champlain-Montaigne

S'inscrivant dans le cadre des échanges entre les collectivités territoriales et locales de Québec et de Bordeaux, les Rencontres Champlain-Montaigne proposent d'examiner, au moyen de conférences biennales tenues en alternance à Québec et à Bordeaux, des problématiques communes mettant en relations les universités et leurs partenaires socio-économiques des espaces urbains et régionaux. Pour leur 6ème édition :

- elles se tiendront à Bordeaux, les 25 et 26 novembre 2010, et porteront sur le thème du « développement durable » sous l'angle - de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, des transports et de la mobilité, de la biodiversité, patrimoine naturel et eau,
- elles permettront à des intervenants aquitains et québécois de divers milieux de se réunir pour échanger sur des problématiques communes en regard du développement durable, d'esquisser des pistes de solution et de partager le fruit de ces discussions en ouvrant le colloque à un public élargi et en publiant les actes,
- elles permettront, à la même période, à huit jeunes professionnels québécois spécialisés sur la thématique du développement durable de réaliser, avec l'appui de l'OFQJ, un stage intitulé « Champlain-Montaigne », à Bordeaux, de se former préalablement aux pratiques d'organismes bordelais et aquitains, de participer aux deux journées des Rencontres Champlain-Montaigne, au cours desquelles ils pourront intervenir.

Le plan de financement est reparti de la manière suivante :

Pour les Rencontres Champlain Montaigne

Le budget s'élève à 52.600 €

Ville de Bordeaux	7 500 €
Conseil Régional d'Aquitaine	7 500 €
MAEE / Fonds franco Québécois	9 600€
Université de Bordeaux-PRES (maître d'œuvre bordelais du projet)	10 000 €
Ville de Québec	7 000 €
Conférence Régionale des Elus de Québec	7 000 €
Université Laval (maître d'œuvre québécois du projet)	7 000 €
Ministère québécois des Relations Internationales	7 000 €

II. Appui aux échanges entre les Centres Hospitaliers Universitaires de Bordeaux et de Québec

En 1999, les deux C.H.U. ont signé un accord de partenariat, et plusieurs missions d'études, de part et d'autre, ont permis progressivement de définir un projet de coopération, échanger un savoir-faire dans les domaines d'expertises des deux établissements, au niveau des cadres administratifs, infirmiers et médecins.

Dans ce cadre, les deux établissements ont, en 2000, mis en place un programme d'actions (en trois phases) visant :

- à permettre l'échange de savoir-faire et d'expériences dans leurs domaines d'expertise respectifs
- à favoriser des rencontres professionnelles ciblées.

Les deux premières phases se sont déroulées entre 2002 et 2007 avec l'appui financier de la mairie de Bordeaux de la Préfecture de la région Aquitaine, du Conseil régional d'Aquitaine et du ministère québécois des Relations Internationales. Elles ont permis de mettre en place, avec succès, différentes actions de coopération sur :

- la prise en charge des jeunes suicidants,
- les activités de soins ambulatoires et la recherche en soins infirmiers,
- la prise en charge risques de pandémies et des risques (nucléaires, radiologiques, biologiques et nucléaires) avec une analyse comparée des organisations mises en place pour faire face à ces risques dans les deux établissements, etc...

L'exécution de la phase n°3 est programmée entre les mois de décembre 2009 et de décembre 2010. Elle est constituée de 2 missions du CHU de Bordeaux à Québec et de l'accueil d'une délégation du CHU de Québec à Bordeaux sur les thèmes suivants :

- partage d'expériences et de pratiques professionnelles en périnatalité,
- évaluation des modes de prise en charge de pathologies ciblées à l'hôpital (cancérologie, neurosciences),
- partage d'expériences et de savoir-faire dans le domaine du développement durable à l'hôpital.

Entre les missions, les deux établissements envisagent également de développer les contacts par visioconférence, conférence téléphonique ou messagerie électronique.

Le budget de ces deux missions s'est monté à **63 301,78 €** et se répartit comme suit :

Auto financement CHU de Bordeaux (calcul au coût moyen des personnels médicaux et non médicaux concernés par les missions - réf. : guide de tarification 2008 du CHU de Bordeaux, disponible sur le site internet de l'établissement)	27.937,00 €
Frais de séjour (déplacements, restauration) Mission 1	5.410,08 €
Mission 2 Conduite de la délégation du CHU de Bordeaux Frais de séjour (déplacements, restauration)	7.182,40 €
Billets d'avion 17 A/R Bordeaux/Québec (classe éco) x 1.100,00 €	18.700,00 €
Frais d'inscription au colloque du réseau mère-enfant de la	1 600,00 €

francophonie	
Accueil de la délégation du CHU de Québec au CHU de Bordeaux (avant décembre 2010) (hébergement, restauration et transport local)	2 465,30 €
TOTAL DU BUDGET	63 301,78 €

Au vu des éléments ci-dessus, je vous demande, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **autoriser M. le Maire à attribuer au PRES-Université de Bordeaux une subvention de 7 500 € pour l'accueil à Bordeaux de la 6ème édition des Rencontres Champlain Montaigne**

Cette dépense, prévue au Budget Primitif sur la ligne de réserve pour les subventions exceptionnelles, sera imputée sur le budget 2010 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 - enveloppe 020376 - nature 6574.

- **autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe, avec le PRES-Université de Bordeaux.**
- **autoriser M. le Maire à attribuer au C.H.U de Bordeaux une subvention de 7 500 € pour faciliter l'organisation de ces deux missions d'échanges de pratiques et de savoir faire.**

Cette dépense, prévue au Budget Primitif sur la ligne de réserve pour les subventions exceptionnelles, sera imputée sur le budget 2010 de la Direction Générale des Relations Internationales - fonction 041 - enveloppe 020376 - nature 6574.

- **autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe, avec le CHU de Bordeaux.**

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Didier CAZABONNE
Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT

Conformément à la délibération n° / en date du lundi 25 octobre 2010 du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, relative à la par au jumelage Bordeaux-Québec,

IL EST CONVENU ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux,

ET

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur - Université de Bordeaux, représenté par M. Jean-Pierre LABORDE, Président,

CE QUI SUIT :

EXPOSÉ :

Du fait de son jumelage avec la Ville de Québec, la Ville de Bordeaux met en place un programme d'actions triennal 2009-2011. Les projets qu'il comporte ont pour but de mettre en valeur la coopération existant entre partenaires des deux villes, dans des c variés : économie, éducation, culture, action sociale, sport, etc.

De son côté le PRES-Université de Bordeaux dispose d'un accord cadre de coopération avec l'Université Laval. Le PRES-Université de Bordeaux et l'Université Laval ont assuré les rôles de maître d'œuvre français et québécois pour la bonne org des 5 premières éditions des Rencontres Champlain-Montaigne.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour de définir le partenariat à mettre en place entre la Ville de Bordeaux, Maître d'ouvrage, et le PRES-Univ Bordeaux, Maître d'oeuvre des Rencontres Champlain-Montaigne, ceci afin de faciliter l'organisation de 6èmes « Rencontres CH Montaigne » qui se dérouleront les 25 et 26 novembre 2010, à Bordeaux.

Le contenu intellectuel et le budget prévisionnel des Rencontres Champlain-Montaigne sont détaillés dans le dossier technique et annexé à la présente convention et dont il fait partie.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Ville de Bordeaux s'engage à subventionner le PRES - Université de Bordeaux pour un montant de 7 500€. La subvention de la Bordeaux sera versée intégralement au PRES – Université de Bordeaux, à la signature de la présente convention.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, le PRES - Université de Bordeaux s'efforcera de réunir l'appui financier et technique complé selon le plan suivant :

Le plan de financement est reparti de la manière suivante :

Pour les Rencontres Champlain Montaigne

Le budget s'élève à 52.600 €

Ville de Bordeaux	7 500 €
Conseil Régional d'Aquitaine	7 500 €
MAEE / Fonds franco Québécois	9 600€
Université de Bordeaux-PRES (maître d'œuvre bordelais du projet)	10 000 €
Ville de Québec	7 000 €
Conférence Régionale des Elus de Québec	7 000 €
Université Laval (maître d'œuvre québécois du projet)	7 000 €
Ministère québécois des Relations Internationales	7 000 €

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa signature.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra interv une nouvelle période.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATION ET CONTRÔLE

Afin de justifier de la réalisation de l'opération, le PRES-Université de Bordeaux s'engage à fournir tous les documents administratifs, f et comptables afférents aux actions pour lesquelles il a sollicité l'aide de la Ville de Bordeaux.

Ces documents devront notamment figurer en annexe du compte rendu d'exécution qui sera élaboré sous forme d'une note de

CONVENTION

Conformément à la délibération n° / en date du 25 octobre 2010 du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, relative à l'attribution d'une subvention de 7 500 € au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux,

IL EST CONVENU ENTRE

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux,

ET

Le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, représenté par M. Alain HERIAUD, Directeur général,

CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Ville de Bordeaux s'engage à subventionner le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux pour un montant de 7 500 € afin d'appuyer les échanges de savoir-faire entre les CHU de Bordeaux et de Québec dans le cadre du Plan d'Actions qui unit les deux villes pour la période 2009-2011.

En tant que maître d'œuvre de ce projet, le CHU de Bordeaux s'efforcera de réunir l'appui financier et technique complémentaire selon les modalités suivantes :

Auto financement CHU de Bordeaux (calcul au coût moyen des personnels médicaux et non médicaux concernés par les missions - réf. : guide de tarification 2008 du CHU de Bordeaux, disponible sur le site internet de l'établissement	27.937,00 €
Frais de séjour (déplacements, restauration) Mission 1	5.410,08 €
Mission 2 Conduite de la délégation du CHU de Bordeaux Frais de séjour (déplacements, restauration) :	7.182,40 €
Billets d'avion 17 A/R Bordeaux/Québec (classe éco) x 1.100,00 €	18.700,00 €
Frais d'inscription au colloque du réseau mère-enfant de la francophonie	1 600,00 €
Accueil de la délégation du CHU de Québec au CHU de Bordeaux (avant décembre 2010) (hébergement, restauration et transport local)	2 465,30 €
TOTAL DU BUDGET	63 301,78 €

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE DES FINANCEMENTS

L'aide de la Ville de Bordeaux sera versée, intégralement, à la signature de la convention sur le compte bancaire du CHU de Bordeaux
Banque de France - Bordeaux
n° c 331 0000000 481

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet le jour de sa signature.

Elle est conclue pour une durée d'un an. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir à l'issue de chaque période.

ARTICLE 4 : JUSTIFICATION ET CONTRÔLE

Afin de justifier de la réalisation de l'opération, le CHU de Bordeaux s'engage à fournir tous les documents administratifs, financiers et comptables afférents aux actions pour lesquelles elle a sollicité l'aide de la Ville de Bordeaux.

Ces documents devront notamment figurer en annexe du compte rendu d'exécution qui, pour chaque action, sera élaboré sous forme de note de synthèse faisant en outre apparaître les différents éléments suivants :

- l'intégration et le positionnement de l'action subventionnée dans le programme global,

- la description de l'action menée effectivement par rapport au programme prévisionnel (dates, lieux, ...) en donnant le détail des opérations composant sous forme d'une comptabilité analytique simplifiée,

- l'évaluation du projet par rapport aux objectifs initiaux.

